

CONSTRUCTION DU PARC BERTOLD

VILLE DE BAIE D'URFE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

2024-08-30

LISTE DES DESSINS :

- P-000 PAGE TITRE
- P-100 CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION
- P-200 PLAN D'AMÉNAGEMENT
- P-300 PLAN D'IMPLANTATION SENTIERS
- P-310 PLAN D'IMPLANTATION PLATES-BANDES ET MOBILIER
- P-400 STRATÉGIE DE NIVELLEMENT ET DRAINAGE
- P-500 PLAN DE PLANTATION
- P-600 DÉTAILS DE PLANTATION

NOTES À L'ENTREPRENEUR:

- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, TOUS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
- LES MATÉRIEAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLES DE L'ART, AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR, AINSI QU'aux NORMES BNG.
- LA ZONE DES TRAVAUX EST APPROXIMATIVE ET MONTRÉE À TITRE NORMATIF SEULEMENT.
- AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE, POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE. IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
- CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
- AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFOSÉCURITÉ AFIN DE S'INFORMER DES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT



Baie-D'Urfe

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS

30, rue Sunley, Baie-D'Urfe, QC, H9X 1P7
Tél. : (514) 457-7604 www.baie-durfe.qc.ca

ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA

Hodjins et associés architectes paysagistes
498 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
514 989-2391 www.heta.co

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.

TITRE DU PROJET

PARC BERTOLD
20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfe, QC

TITRE DU DESSIN

AMÉNAGEMENT PAYSAGER
PAGE TITRE

SCEAU



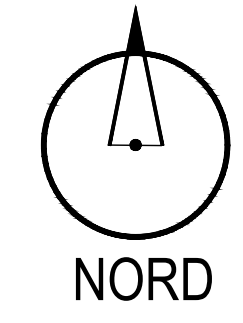
NO. DE PROJET / PROJECT NO.

NO. PAGE / SHEET NUMBER	PAGE
P000	01 / 08

ÉCHELLE

DESSINÉ PAR M.T.C.	VÉRIFIÉ PAR M.H.
-----------------------	---------------------

NOTES:
L'EMPLACEMENT DES ARBRES EXISTANTS DOIT ÊTRE CONFIRMÉ SUR LE SITE



NOTES À L'ENTREPRENEUR:

- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, TOUTS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
- LES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÉGLES DE L'ART, AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR, AINSI QU'aux NORMES BNG.
- LA ZONE DES TRAVAUX EST APPROXIMATIVE ET MONTRÉE À TITRE NORMATIF SEULEMENT.
- AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE. POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE, IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
- CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
- AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFOSÉCURITÉ AFIN DE SYNCHRONISER LES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT



Baie-D'Urfé

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS
300, rue Surrey, Baie-D'Urfé, QC, H9A 1P7
Tél. : (514) 457-7804 www.baie-durfe.qc.ca

ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA

Hodgins et associés architectes paysagistes
466 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
514 989-2391 www.heta.ca

LÉGENDE

- GAZON EXISTANT
- ASPHALTE EXISTANT
- SENTIER DE GRAVIER EXISTANT
- BETON EXISTANT
- LIT DE PLANTATION EXISTANT
- ARBRES EXISTANTS
- ARBRES EXISTANTS À ENLEVER
- ARBUSTES EXISTANTS
- LIMITE DU BOISÉ
- CONDUIT DE DRAINAGE
- HAIE DE CÉDRE EXISTANTE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- LIMITE DES TRAVAUX
- CLÔTURE EXISTANTE
- FILS AÉRIENS
- SERVITUDE HYDRO QC
- BANC EXISTANT
- TABLE EXISTANTE
- POTEAU DE DISTRIBUTION
- ENSEIGNE
- PUISARD EXISTANT
- LAMPADAIRE EXISTANT
- ABREUVOIR EXISTANT
- POUBELLE EXISTANTE
- BOULDER EXISTANT
- BORNE FONTAINE

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.


TITRE DU PROJET

PARC BERTOLD
20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfé, QC

TITRE DU DESSIN

AMÉNAGEMENT PAYSAGER
CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION

SCEAU



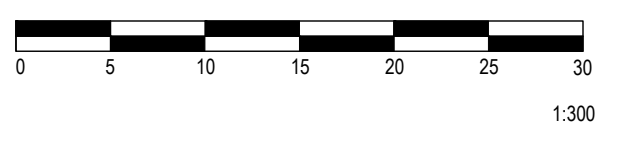
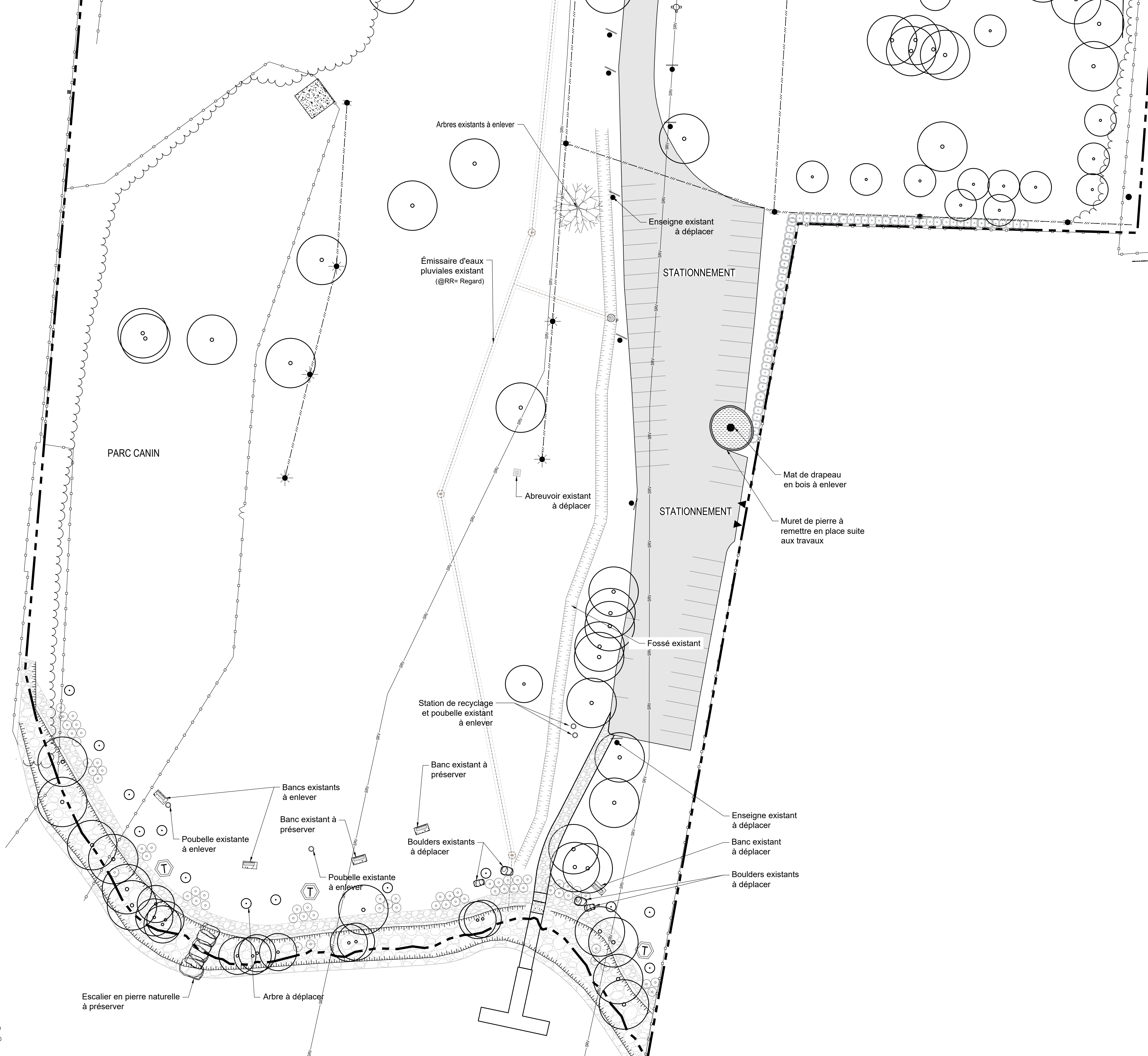
NO. DE PROJET / PROJECT NO.

NO. PAGE / SHEET NUMBER	PAGE
P100	02 / 08

ÉCHELLE

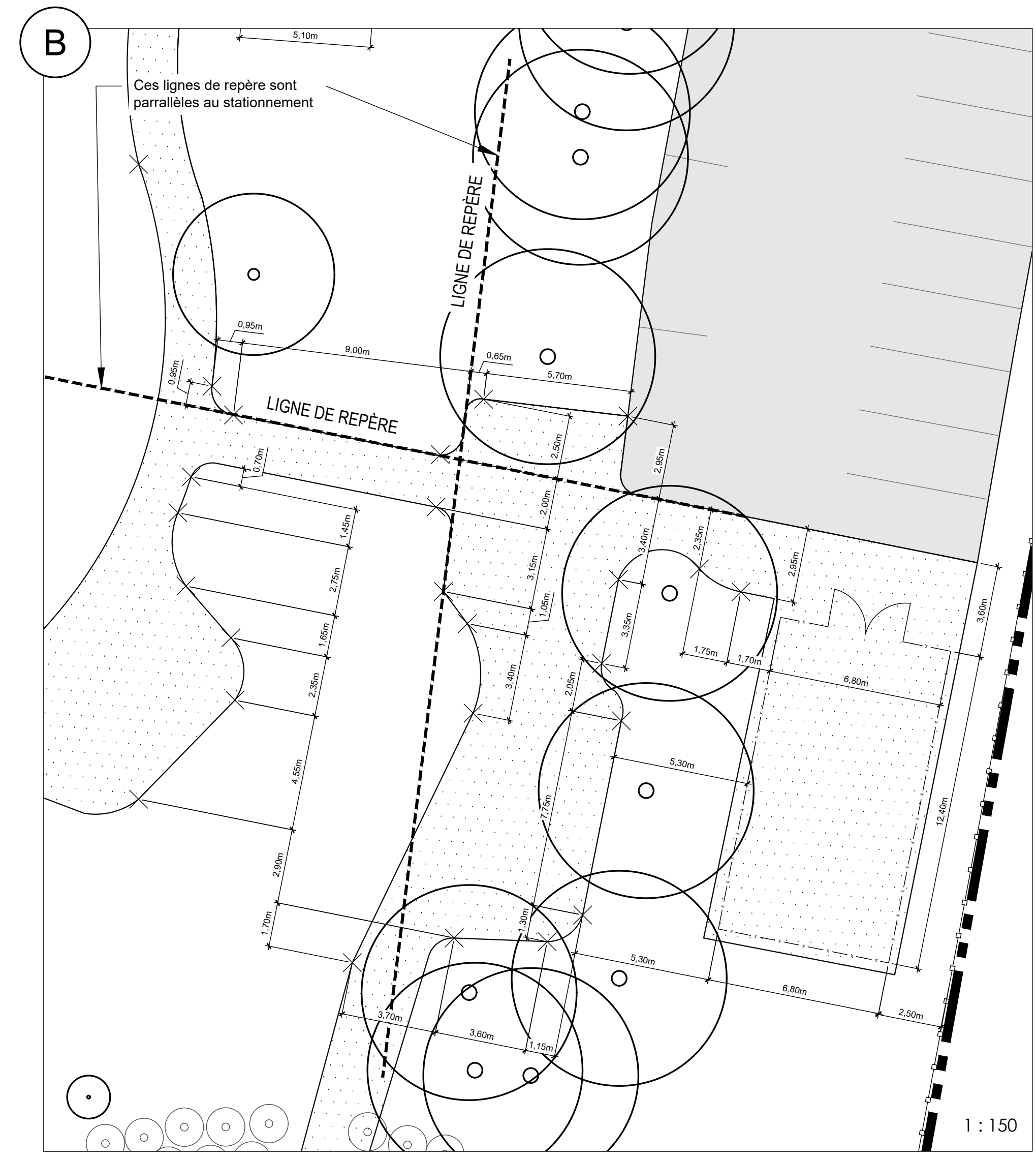
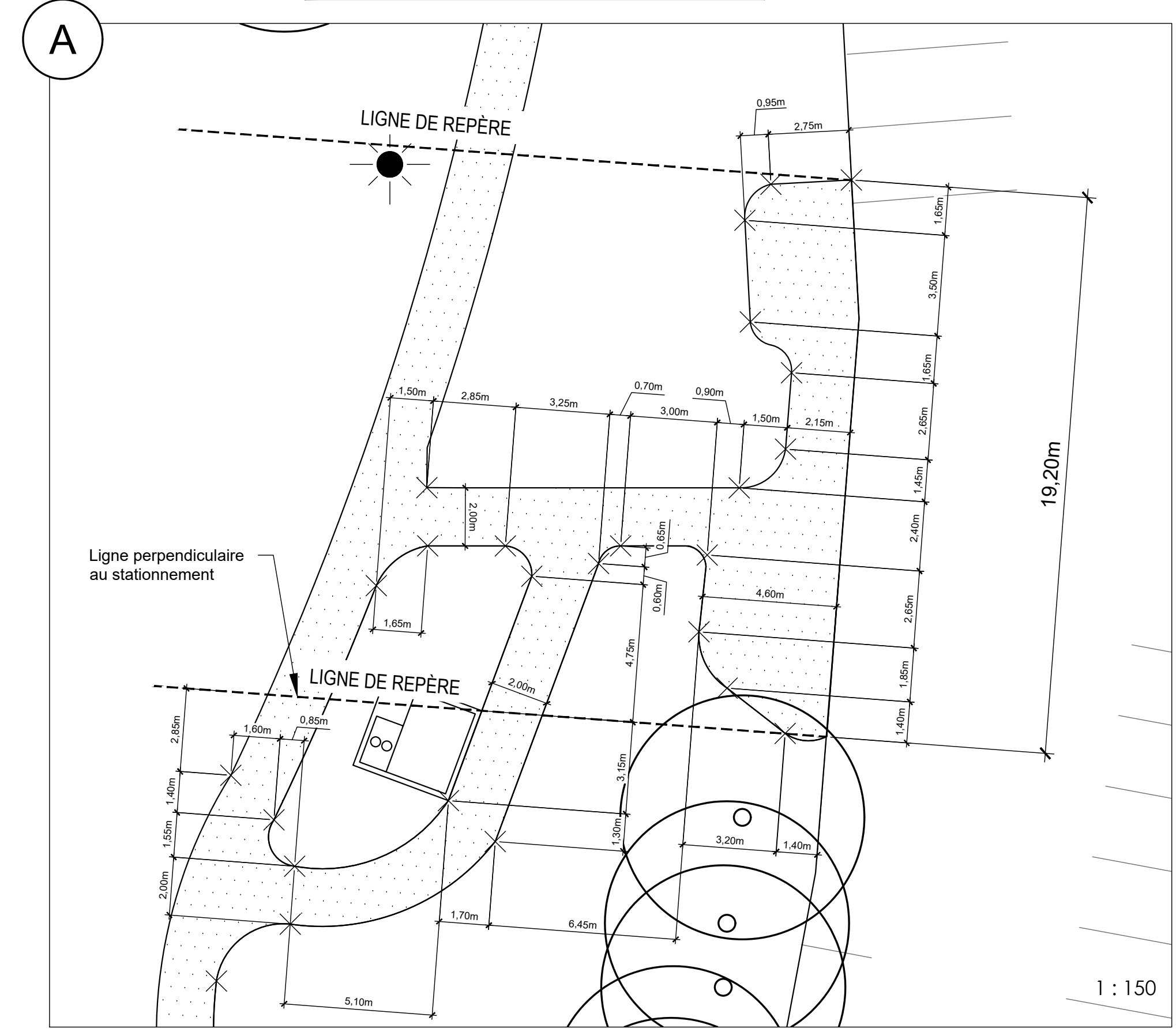
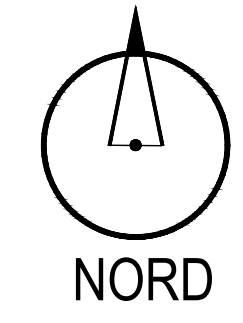
1:300

DESSINÉ PAR M.T.C. **VÉRIFIÉ PAR** M.H.





- NOTES:
1. LES LIGNES DE REPÈRES SONT PRISES À PARTIR DE LA CLÔTURE EXISTANTE DU PARC À CHIEN EN ANGLE DE 90°.
 2. FAIRE PIQUETER LE CHEMIN POUR APPROBATION.
 3. LES CHEMINS SONT 1,8m DE LARGE



NOTES À L'ENTREPRENEUR:

1. L'ENTREPRENEUR DEVA VERIFIER TOUTES LES MESURES, TOUS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
2. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
5. LES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLES DE L'ART, AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX NORMES B.N.Q.
6. LA ZONE DES TRAVAUX EST APPROXIMATIVE ET MONTRÉE À TITRE NORMATIF SEULEMENT.
7. AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE, POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE. IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
8. CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
9. AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFOS-EXCAVATION AFIN DE S'INFORMER DES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS
 300, rue Surrey, Baie-D'Urfé, QC, H9X 1P7
 Tél. : (514) 457-7834 www.baie-urfe.qc.ca

ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA

Hodgins et associés architectes paysagistes
 4696 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
 514 989-2391 www.heta.ca

LÉGENDE

- ASPHALTE EXISTANT
- SURFACES DE DALLE DE DÉTON
- GRAVIER EXISTANT
- SENTER DE POUSSIÈRE DE PIERRE PROPOSÉ
- ARBRES EXISTANTS
- LIMITE DU BOIS
- CONDUIT DE DRAINAGE
- HAIE DE CÈDRE EXISTANTE
- ARBUSTES EXISTANTS
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- CLÔTURE EXISTANTE
- CLÔTURE PROPOSÉE
- FILS AÉRIENS
- LIGNE DE REPÈRE
- SRV - SERVITUDE HYDRO QC
- LAMPADAIRE EXISTANT

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.

TITRE DU PROJET

PARC BERTOLD
 20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfé, QC

TITRE DU DESSIN

AMÉNAGEMENT PAYSAGER
 PLAN D'IMPLANTATION SENTIERS

SCÉAU

NO. DE PROJET / PROJECT NO.

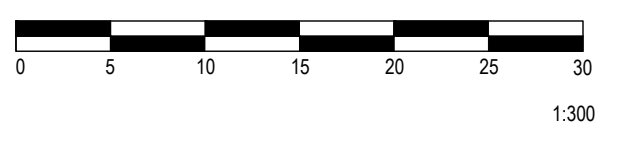
NO. PAGE / SHEET NUMBER

P300 04 / 08

ÉCHELLE

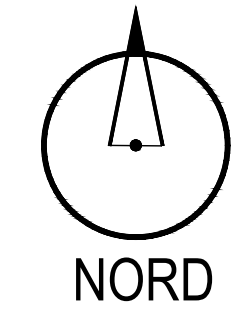
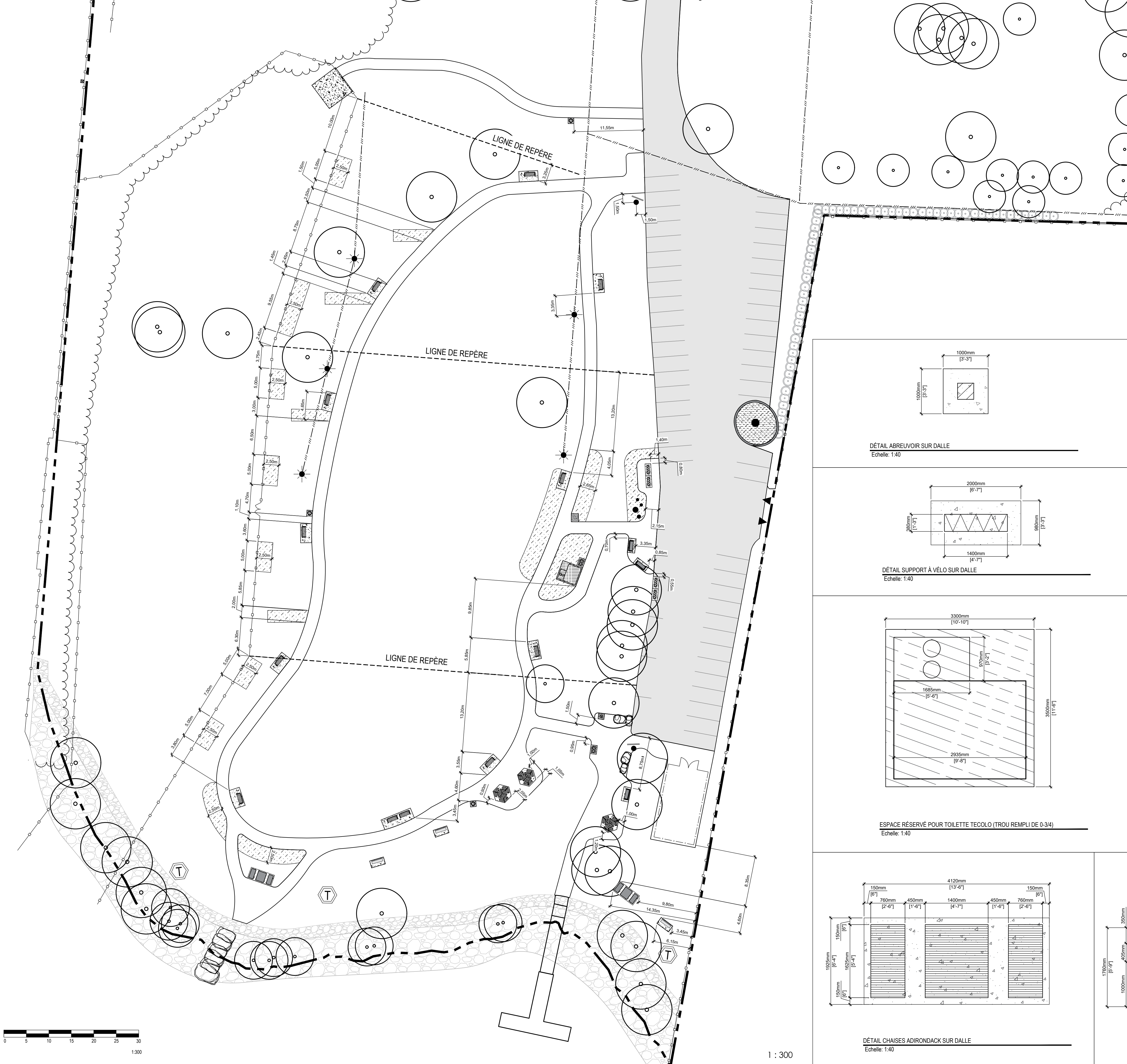
VOIR PLAN

DESSINÉ PAR M.T.C. **VÉRIFIÉ PAR** M.H.



1 : 300

1 : 150



NOTES À L'ENTREPRENEUR:

- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, TOUTS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
- LES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLES DE L'ART, AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX NORMES BNG.
- LA ZONE DES TRAVAUX EST APPROXIMATIVE ET MONTRÉE À TITRE NORMATIF SEULEMENT.
- AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE, POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE. IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
- CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
- AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFO EXCAVATION AFIN DE SYNCHRONISER LES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS
 300, rue Surrey, Baie-D'Urfé, QC, H9X 1P7
 Tél. : (514) 457-7834 www.baie-durfe.qc.ca

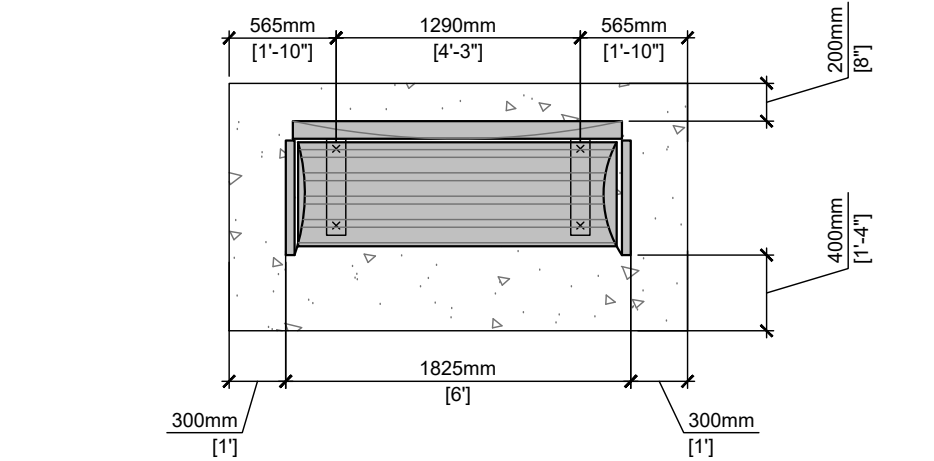
ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA

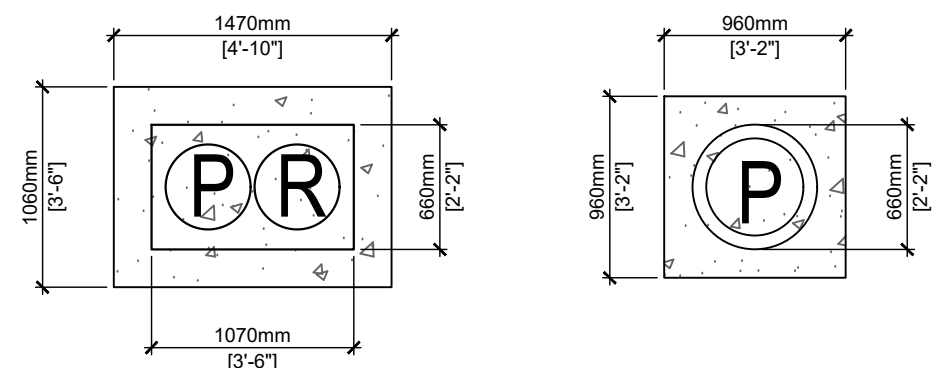
Hodjins et associés architectes paysagistes
 4696 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
 514 989-2391 www.heta.ca

LÉGENDE

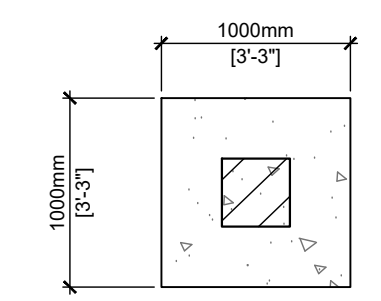
- ASPHALTE EXISTANT
- SURFACES DE DALLE (SÉLECTION)
- GRAVIER EXISTANT
- LIT DE PLANTATION EXISTANT
- LIT DE PLANTATION PROPOSÉ
- ARBRES EXISTANTS
- ARBUSTES EXISTANTS
- LIMITES DE PROPRIÉTÉ
- CLÔTURE EXISTANTE
- CLÔTURE PROPOSÉE
- FILS AÉRIENS
- SRV - SERVITUDE HYDRO QC
- BANC EXISTANT
- TABLE PROPOSÉE
- STATION DE BENOÏT PROPOSÉE
- CHAISES LONGUES PROPOSÉES
- LAMPADAIRE EXISTANT
- POUBELLE DOUBLE RECYCLAGE PROPOSÉE
- POUBELLE PROPOSÉE
- ABREUVOIR PROPOSÉ
- ESPACE RÉSERVÉ POUR LA TOILETTE PUBLIQUE
- SUPPORT DE VELO PROPOSÉ
- LIMITES DU BOISÉ
- CONDUIT DE DRAINAGE
- HAIE DE CÉDRE EXISTANTE



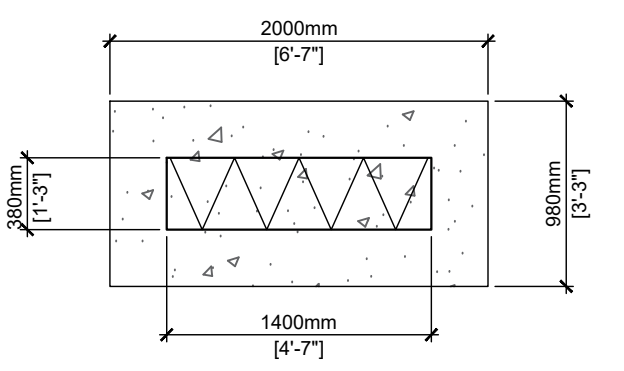
DÉTAIL BANC SIMPLE SUR DALLE
Echelle: 1:40



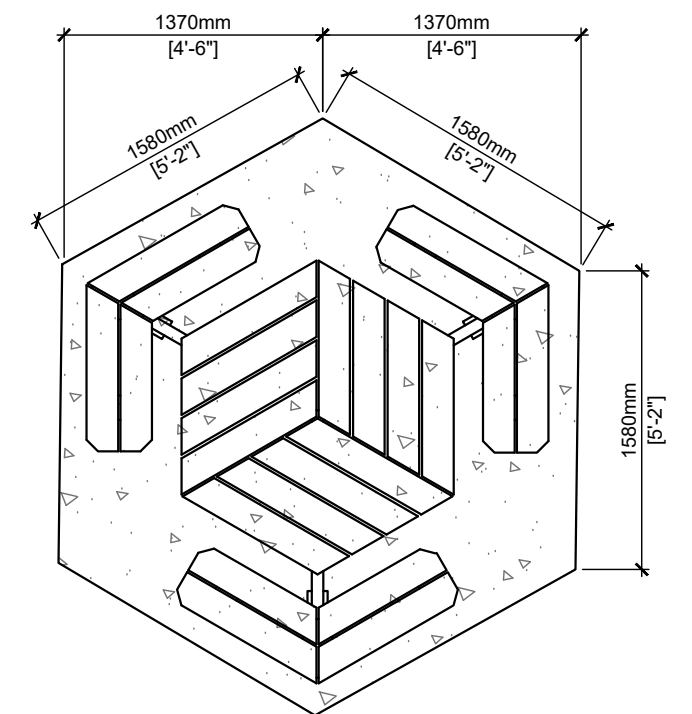
DÉTAIL POUBELLE SIMPLE ET POUBELLE DOUBLE SUR DALLE
Echelle: 1:40



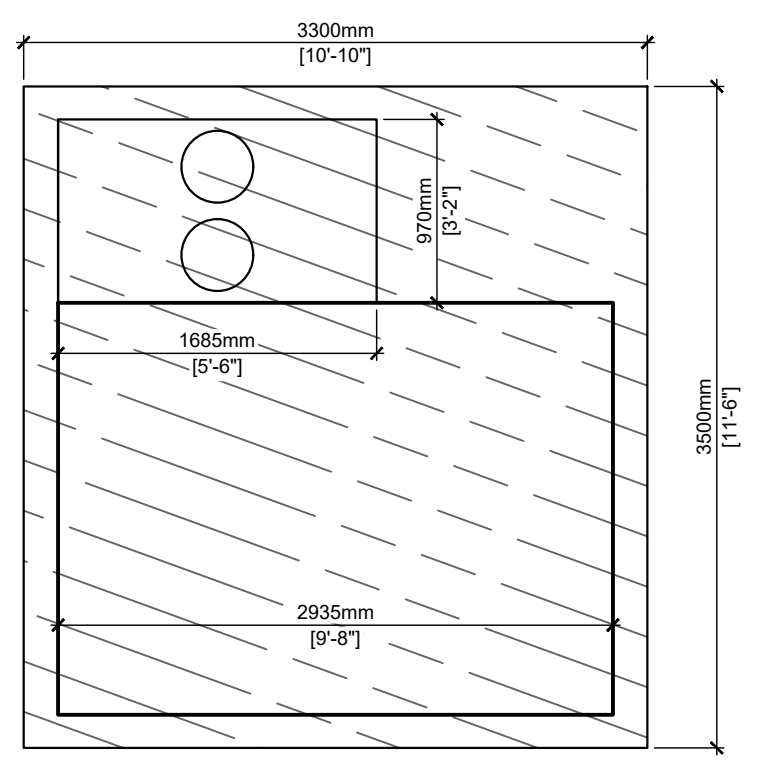
DÉTAIL ABREUVOIR SUR DALLE
Echelle: 1:40



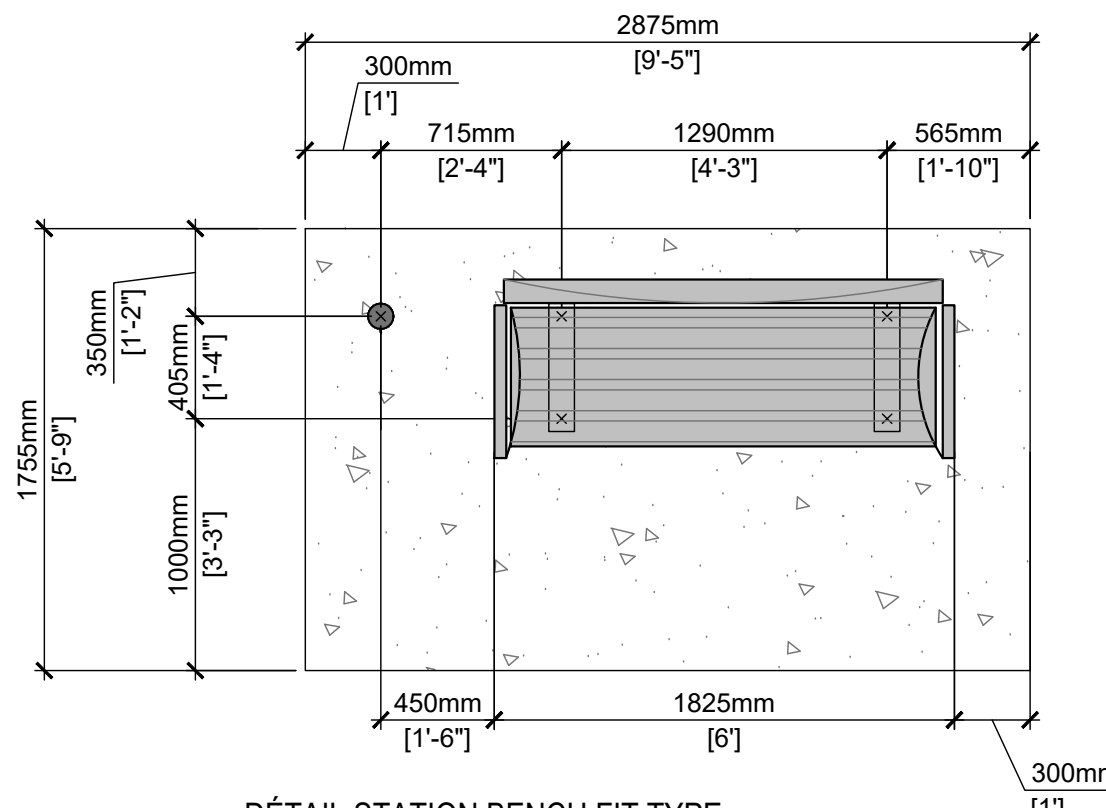
DÉTAIL SUPPORT À VELO SUR DALLE
Echelle: 1:40



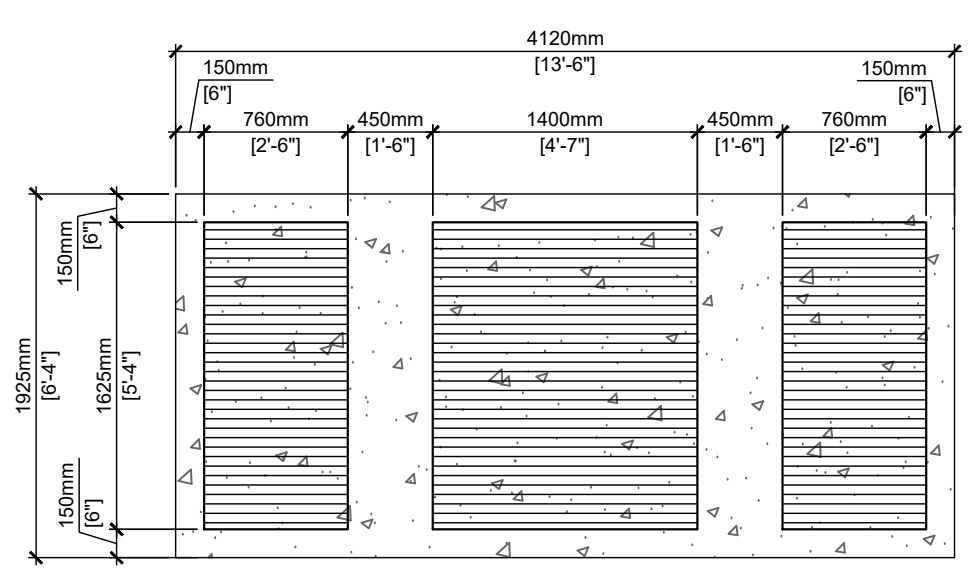
DÉTAIL TABLE DE PIQUE NIQUE SUR DALLE
Echelle: 1:40



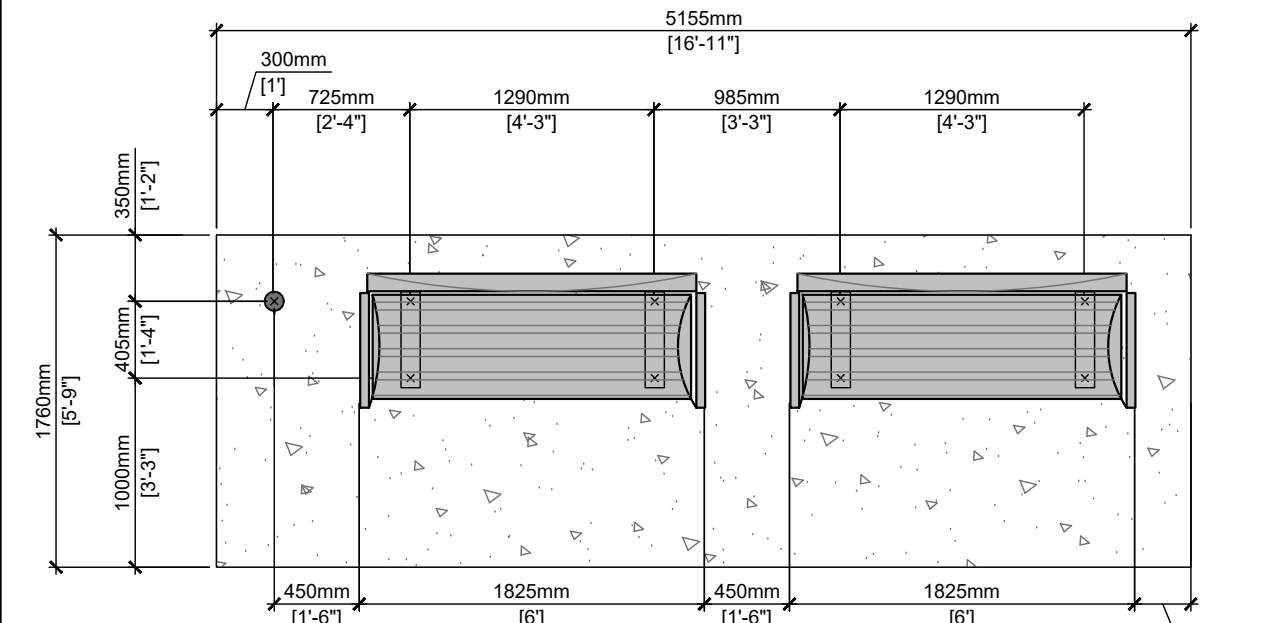
ESPACE RÉSERVÉ POUR TOILETTE TECOLO (TROUGH REMPLI DE 0-3/4)
Echelle: 1:40



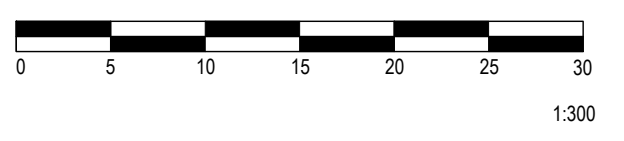
DÉTAIL STATION BENCH FIT TYPE
Echelle: 1:30



DÉTAIL CHAISES ADIRONDAK SUR DALLE
Echelle: 1:40



DÉTAIL STATION BENCH FIT DOUBLE
Echelle: 1:40



1 : 300

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.

TITRE DU PROJET

PARC BERTOLD
 20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfé, QC

TITRE DU DESSIN

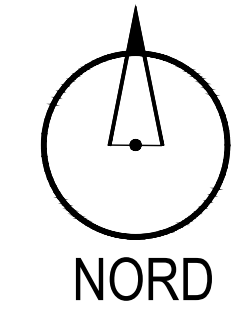
AMÉNAGEMENT PAYSAGER
 PLAN D'IMPLANTATION PLATES-BANDES ET MOBILIER

SCAUC

NO. DE PROJET / PROJECT NO.:
 NO. PAGE / SHEET NUMBER: P310 / 05 / 08
 ÉCHELLE: VOIR PLAN
 Dessiné par: M.T.C. Vérifié par: M.H.



NOTES:
 LES NIVEAUX ET LA STRATÉGIE DE DRAINAGE EST À CONFIRMER/VALIDER AVEC L'INGÉNIEUR CIVIL DU PROJET.



NOTES À L'ENTREPRENEUR:

- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, TOUS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- LES MATÉRIAUX À UTILISER DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLES DE L'ART, AUX COTES ET AUX NORMES EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX NORMES B.N.Q.
- LA ZONE DES TRAVAUX EST APPROXIMATIVE ET MONTRÉE À TITRE NORMATIF SEULEMENT.
- AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE, POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE. IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
- CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
- AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFOSÉCURITÉ AFIN DE SYNCHRONISER LES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT



Baie-D'Urfé

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS
 300, rue Surrey, Baie-D'Urfé, QC, H9A 1P7
 Tél. : (514) 457-7804 www.baie-urfe.qc.ca

ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA

Hodjins et associés architectes paysagistes
 466 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
 514 989-2391 www.heta.ca

LÉGENDE

	ASPHALTE EXISTANT		BORNE FONTAINE
	SURFACES DE DALLE DE DÉTON		ENSEIGNE
	GRAVIER EXISTANT		TABLE EXISTANTE
	SENTIER DE POUSSIERE DE PIERRE PROPOSÉ		POTEAU DE DISTRIBUTION
	LIT DE PLANTATION PROPOSÉ		PUISARD EXISTANT
	ARBRES EXISTANTS		LAMPADAIRE EXISTANT
	ARBRES PROPOSÉS		PENTE
	NIVEAUX PROPOSÉS		LMITE DU BOISÉ
	CONDUIT DE DRAINAGE		HAE DE CÉDRE EXISTANTE
	ARBUSTES EXISTANTS		LMITE DE PROPRIÉTÉ
	CLÔTURE EXISTANTE		CLÔTURE PROPOSÉE
	FILS AÉRIENS		LMITE DES TRAVAUX
	SERVITUDE HYDRO QC		BOULDER

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.


TITRE DU PROJET

PARC BERTOLD
 20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfé, QC

TITRE DU DESSIN

AMÉNAGEMENT PAYSAGER
 STRATÉGIE DE NIVELLEMENT ET DRAINAGE

SCEAU



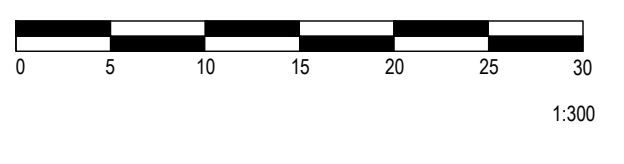
NO. DE PROJET / PROJECT NO.

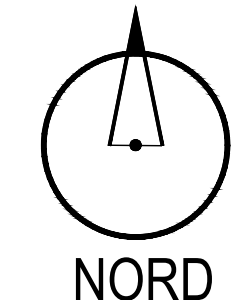
NO. PAGE / SHEET NUMBER	PAGE
P400	06 / 08

ÉCHELLE

1 : 300

DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
M.T.C.	M.H.





NOTES À L'ENTREPRENEUR:

- L'ENTREPRENEUR DEVA VERIFIER TOUTES LES MESURES, TOUTS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DÉSSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
- LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DÉSSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
- AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE, POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE. IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
- CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
- AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFO-EXCAVATION AFIN DE SYNCHRONISER DES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT



Baie-D'Urfé

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS
300, rue Surrey, Baie-D'Urfé, QC, H9X 1P7
Tél. : (514) 457-7834 www.baie-durfe.qc.ca

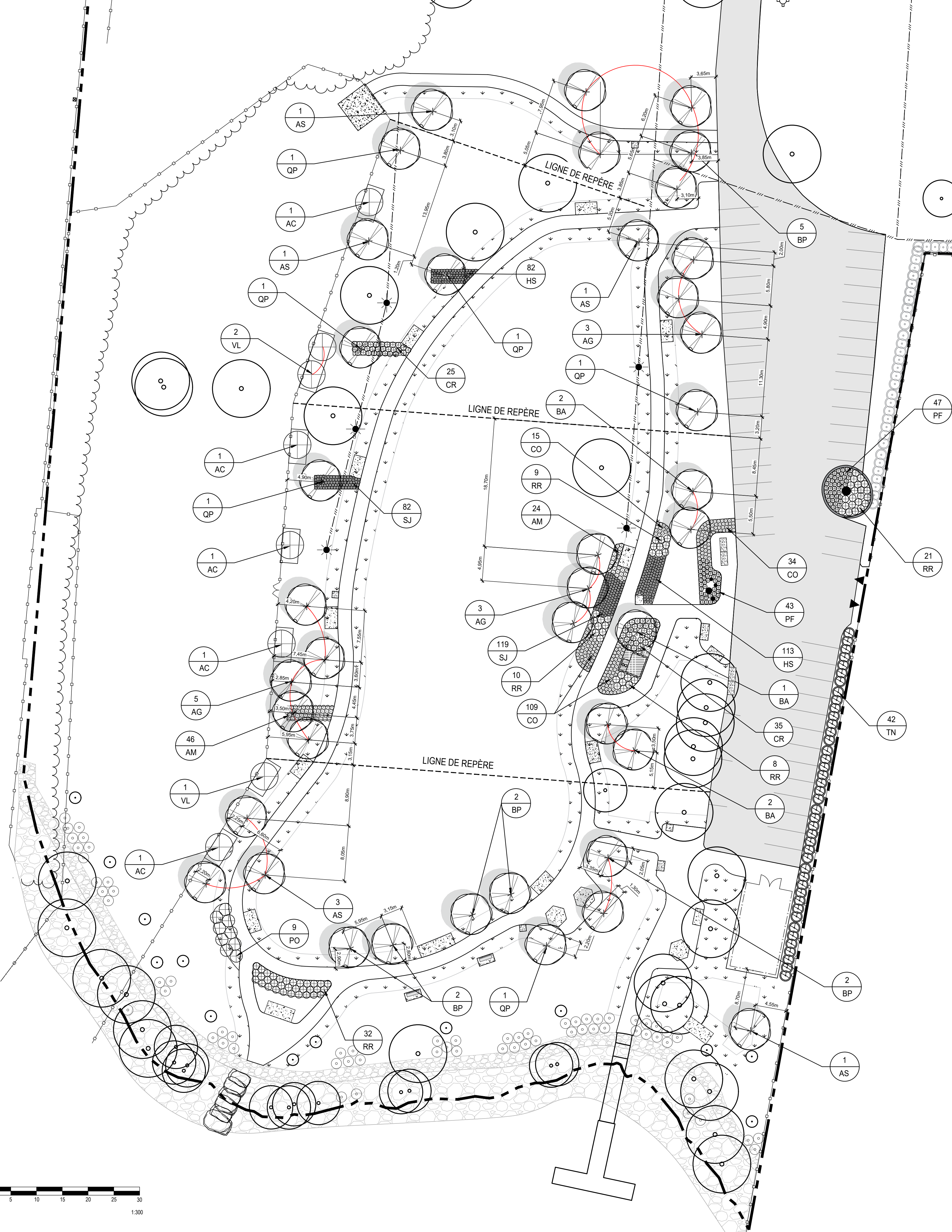
ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA

Hodgins et associés architectes paysagistes
466 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
514 989-2391 www.heta.co

LÉGENDE

- ASPHALTE EXISTANT
- GRAVIER EXISTANT
- GAZON PROPOSÉ
- ARBRES EXISTANTS
- ARBRES PROPOSÉS
- LIMITE DU BOISE
- CONDUIT DE DRAINAGE
- HAIE PROPOSÉE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- CLÔTURE EXISTANTE
- CLÔTURE PROPOSÉE
- FILS AÉRIENS
- LIMITE DES TRAVAUX
- SERVITUDE HYDRO QC
- LAMPADAIRE EXISTANT
- ESPACE RÉSERVÉ POUR LA TOILETTE PUBLIQUE
- ARBUSTES PROPOSÉS
- VIVACES PROPOSÉES



PROJET : PARC BERTOLD

CETTE LISTE FAIT RÉFÉRENCE AU PLAN DE PLANTATION

CLÉ	QTÉ	NOM BOTANIQUE	NOM COMMUN	DIMENSIONS À MATUREURITÉ			Distance c-c	COND.
				HAUTEUR	LARGEUR	CAL. MIN		
ARBRES								
AS	7	Acer saccharinum	Érable argenté	25 m	23 m	70 mm	Voir plan	PB
AG	11	Acer ginnala "Flame" - Multi-tronc	Érable de Namur	6 m	5 m	12 gal	Voir plan	POT / PB
BA	5	Betula alleghaniensis	Bouleau jaune	25 m	15m	15 gal	Voir plan	POT / PB
BP	11	Betula papyrifera - 3 troncs	Bouleau à papier	18 m	10 m	50 mm	Voir plan	PB
QP	6	Quercus palustris	Chêne des marais	18 m	12 m	15 gal	Voir plan	POT / PB
ARBUSTES CONIFÈRES								
TN	42	Thuja Occ. Nigra	Cèdre noir	8 m	1,5m	175 cm (H)	1,2 m	POT / PB
ARBUSTES FEUILLUS								
AC	5	Amelanchier canadensis - Multi-tronc	Amélanchier	7 m	4 m	12 gal	Voir plan	POT
PF	90	Potentilla fruticosa "Goldstar"	Potentille frutescente	80 cm	60 cm	2 gal	60 cm	POT
PO	9	Physocarpus opulifolius "Dart's Gold"	Physocarpe	1,5 m	1,8 m	2 gal	1,8 m	POT
RR	80	Rosa rugosa	Rosier rugueux	2 m	2 m	2 gal	2 m	POT
SJ	201	Spiraea japonica "Magic carpet"	Spirée du Japon	40 cm	40 cm	3 gal	40 cm	POT
VL	3	Viburnum lentago	Viome Alisier	5 m	4 m	200 mm	Voir plan	POT / PB
VIVACES-GRAMINÉES								
AM	71	Alchemilla mollis	Alchemille	40 cm	60 cm	1 gal	60 cm	POT
CO	158	Calamagrostis "Overdam"	Calamagrostide	1,5 m	90 cm	2 gal	90 cm	POT
CR	60	Cimicifuga racemosa "Brunette"	Cierge d'argent	1,2 m	60 cm	2 gal	60 cm	POT
HS	195	Hemerocallis "Stella de Oro"	Hémérocalce	40 cm	40 cm	2 gal	40 cm	POT

NOTES:

- TOUTS LES VÉGÉTAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX STANDARD DU CNLA
- LES VÉGÉTAUX DOIVENT PROVENIR DE LA RÉGION DE L'EST DU CANADA
- LES QUANTITÉS DE LA LISTE DE PLANTATION CORRESPONDENT AUX QUANTITÉS DU PLAN DE PLANTATION
- SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS SECTION 32 93 10: PLANTATIONS, PLATES-BANDES ET PAILLIS
- L'ESPACEMENT ET L'EMPLACEMENT DES VÉGÉTAUX EST VISIBLE SUR LE PLAN DE PLANTATION
- TOUT CHANGEMENT DE VARIÉTÉS DOIT ÊTRE APPRUVÉ PAR L'ARCHITECTE-PAYSAGISTE EN CHARGE DU PROJET
- TOUTES ANOMALIES ET ERREURS DOIVENT ÊTRE REPORTÉES À L'ARCHITECTE-PAYSAGISTE EN CHARGE DU PROJET

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.


TITRE DU PROJET

PARC BERTOLD
20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfé, QC

TITRE DU DESSIN

AMÉNAGEMENT PAYSAGER
PLAN DE PLANTATION

SCHEAU



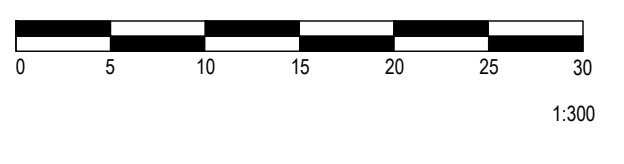
NO. DE PROJET / PROJECT NO.

NO. PAGE / SHEET NUMBER	PAGE
P500	07 / 08

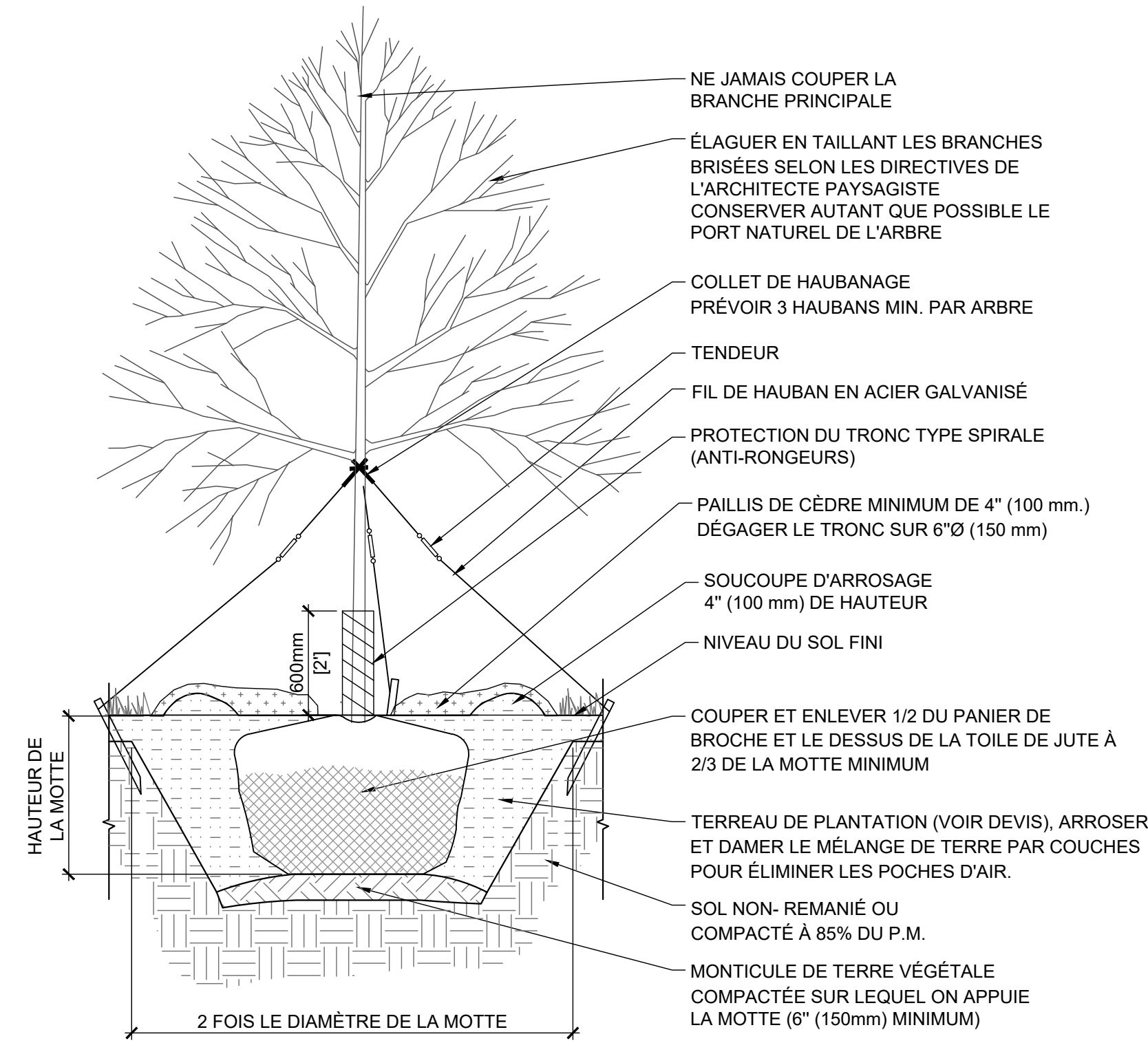
ÉCHELLE

1 : 300

DESSINÉ PAR M.T.C. **VÉRIFIÉ PAR** M.H.

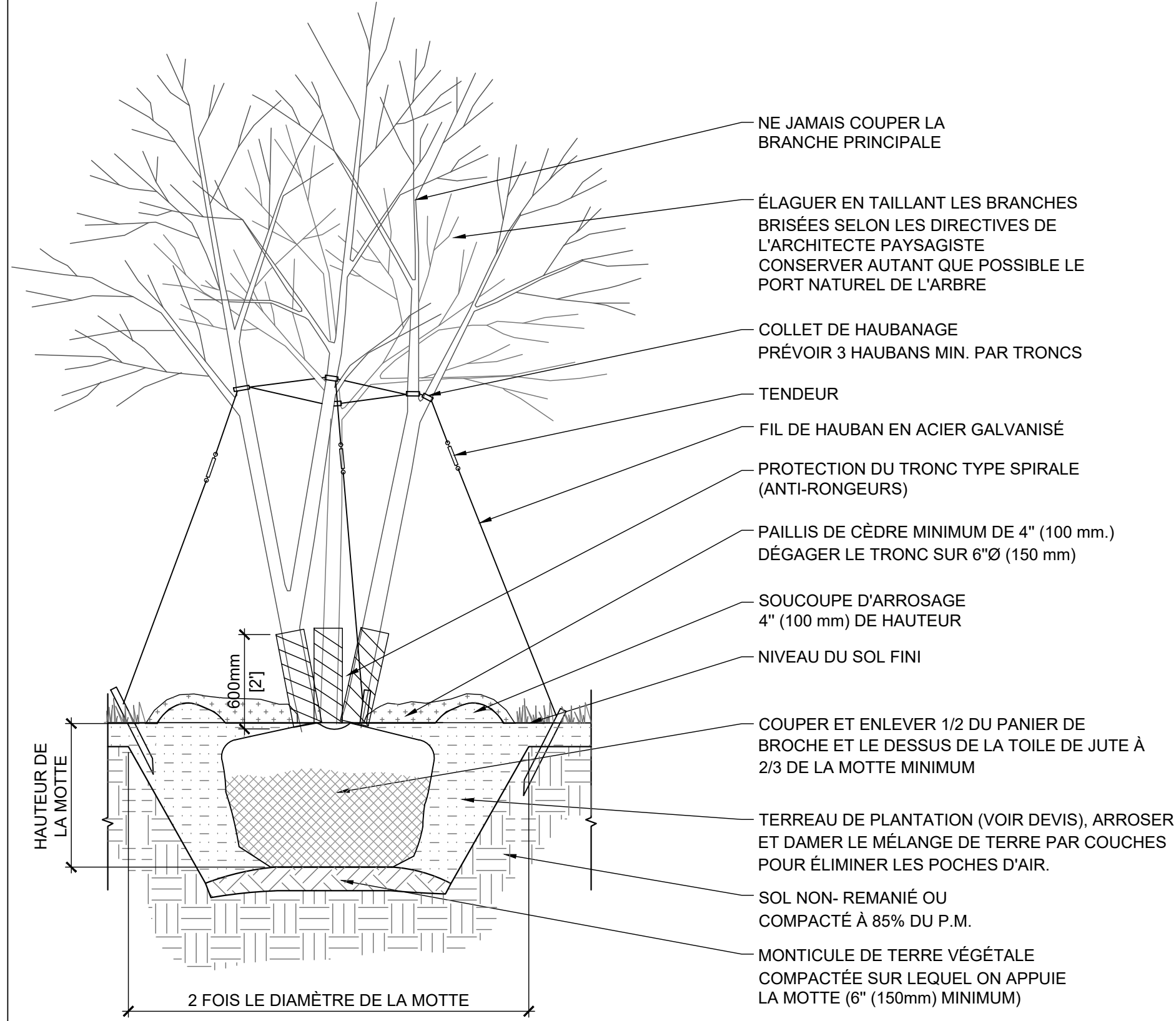


DETAILS DE PLANTATION



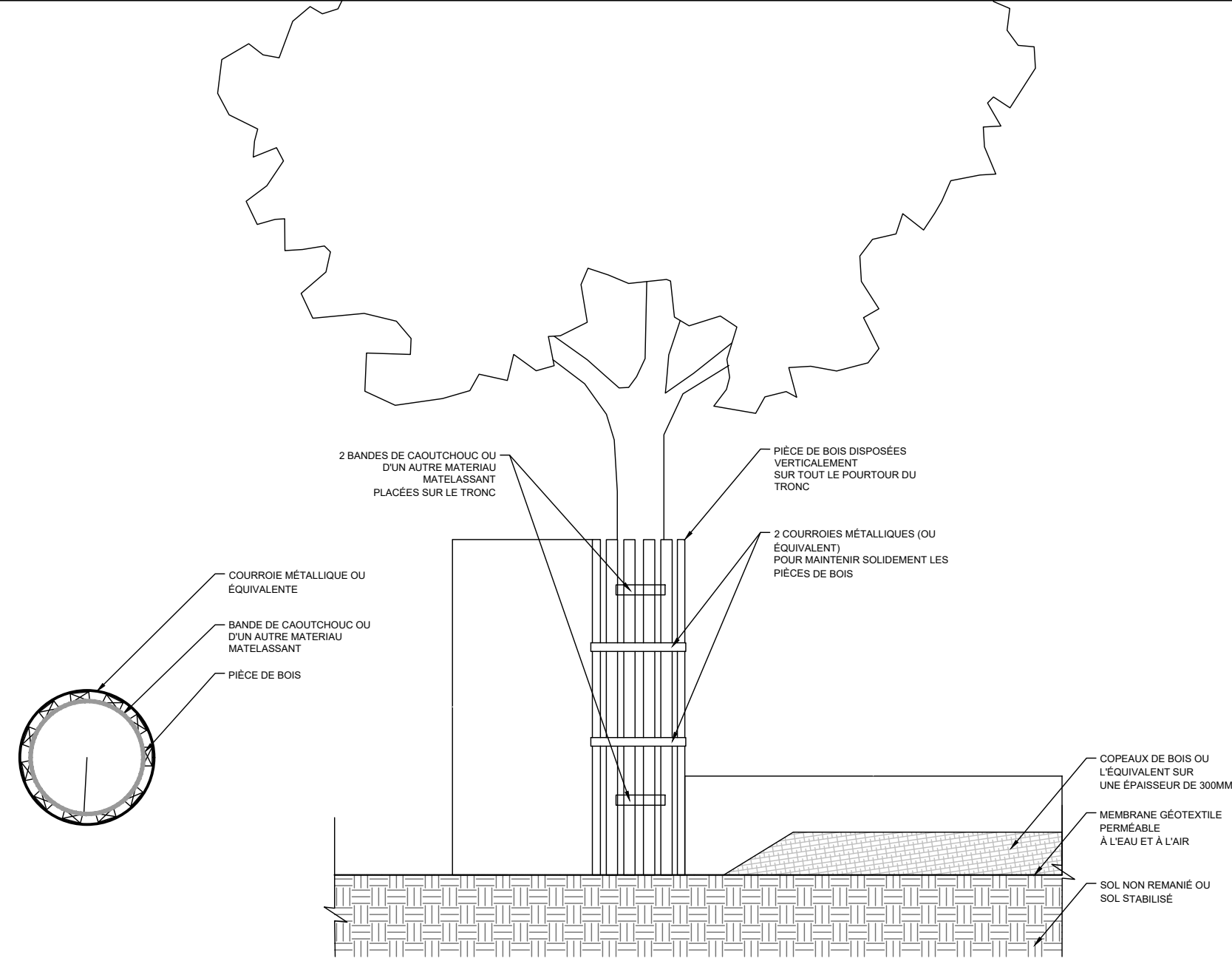
P1 PLANTATION D'ARBRES FEUILLUS
ÉCHELLE 1:30

NOTES:
- LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 1200mm MINIMUM
- S'ASSURER QUE LE FOND DE LA FOSSE EST SUFFISAMMENT STABLE POUR MAINTENIR L'ARBRE AU BON NIVEAU



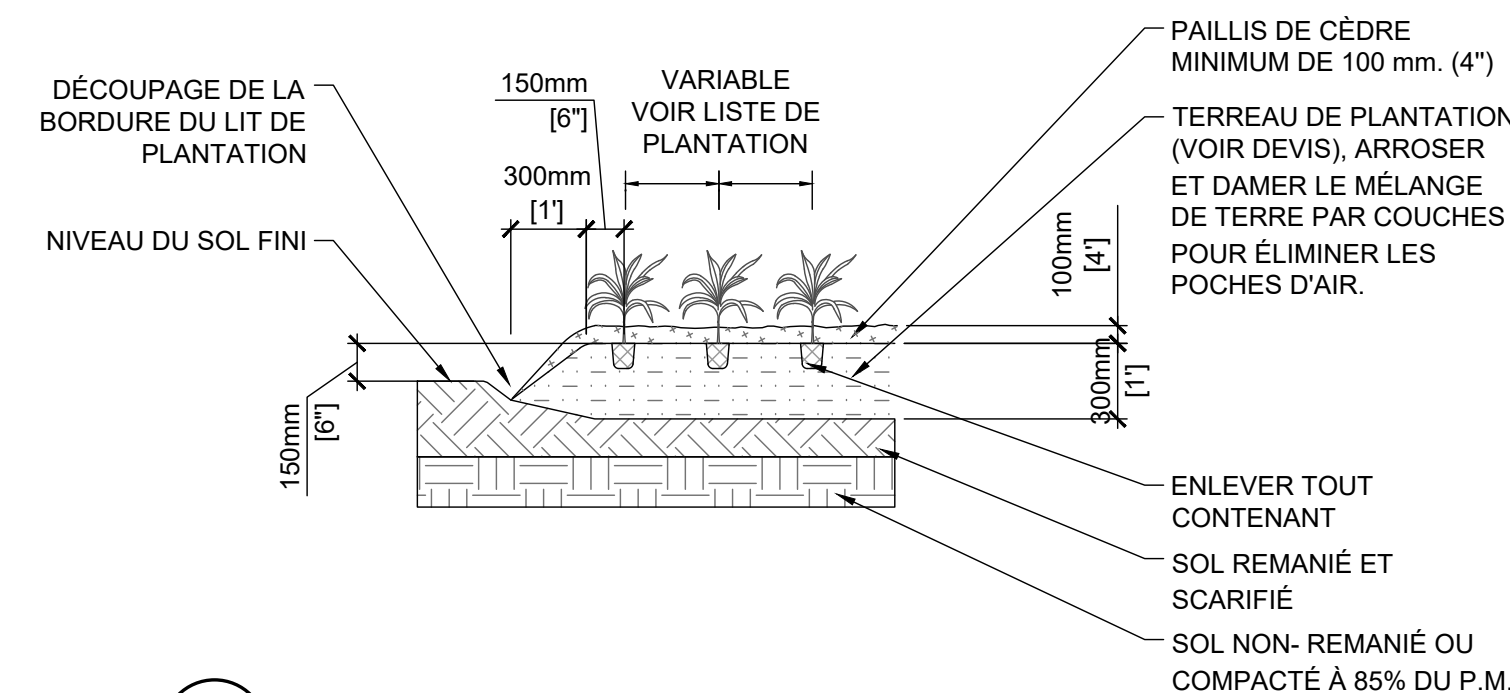
P2 PLANTATION D'ARBRES FEUILLUS MULTI-TRONCS
ÉCHELLE 1:30

NOTES:
- LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 1200mm MINIMUM
- S'ASSURER QUE LE FOND DE LA FOSSE EST SUFFISAMMENT STABLE POUR MAINTENIR L'ARBRE AU BON NIVEAU

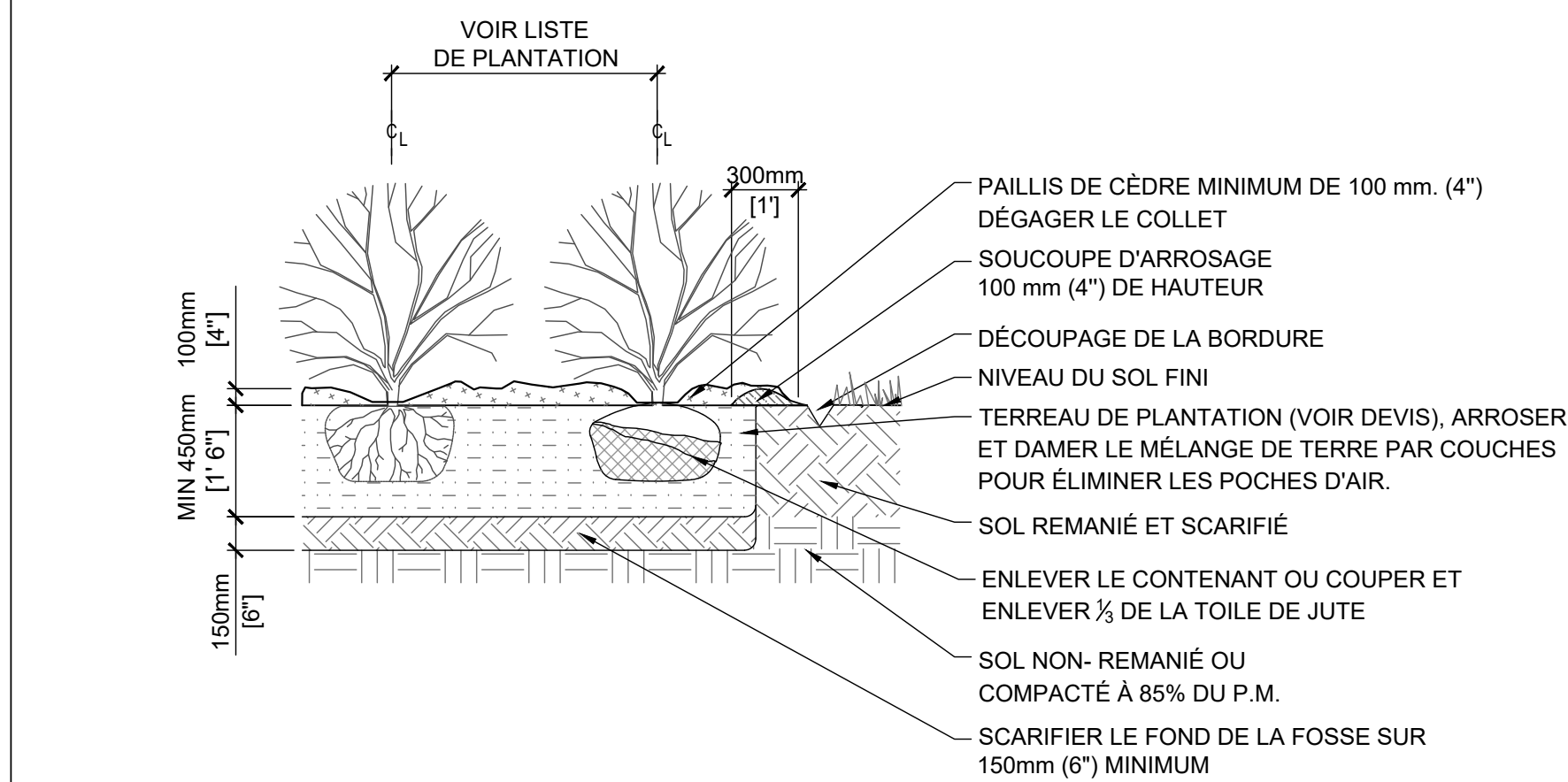


P6 PROTECTION D'ARBRE: TRONC UNIQUE ET MULTI TRONC
ÉCHELLE 1:30

NOTES:
1) LES VIVACES SERONT PLANTÉES DANS UN LIT DE PLANTATION PROPREMENT DÉLIMITÉ PAR UN INSTRUMENT ENTRE LE GAZON OU L'ENSEMENCEMENT PROJETÉ.
2) LE LIT DE PLANTATION DOIT ÊTRE SURÉLEVÉ D'AU MOINS 150mm PAR RAPPORT AU NIVEAU FINI DU GAZON OU ENSEMENCEMENT ADJACENT.

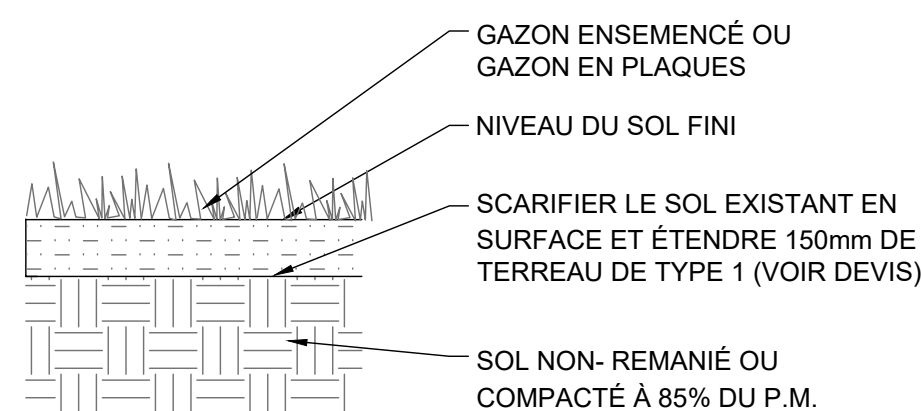


P4 PLANTATION DE VIVACES
ÉCHELLE 1:30



P3 PLANTATION D'ARBUSTES FEUILLUS ET CONIFÈRES
ÉCHELLE 1:30

NOTES:
DÉBARRASSER LA SURFACE DE TOUS LES DÉBRIS (PIERRES, RACINES, DÉBRIS DE CONSTRUCTIONS) DE PLUS DE 100mm.



P5 SURFACE DE GAZON
ÉCHELLE 1:20

NOTES À L'ENTREPRENEUR:
1. L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, TOUS LES PLANS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AU PROJET ET RAPPORTER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
2. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRIORITÉ SUR L'ÉCHELLE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'EFFECTUER TOUT CHANGEMENT.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS DU CHANTIER AINSI QU'AVEC LA COUR ET LE BÂTIMENT.
5. LES MATÉRIEL ET LEUR MISE EN ŒUVRE DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLES DE L'ART, AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX NORMES B.N.Q.
6. LA ZONE DES TRAVAUX EST APPROXIMATIVE ET MONTRÉE À TITRE NORMATIF SEULEMENT.
7. AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE, POUR TOUTES MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE CLIENT APRÈS L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE. IL EST ÉGALEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT D'OBTENIR L'AUTORISATION DE LA VILLE.
8. CES PLANS SONT PROTÉGÉS PAR LES DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE EST INTERDITE.
9. AVANT TOUT TRAVAIL D'EXCAVATION, IL FAUT COMMUNIQUER AVEC INFO-EXCAVATION AFIN DE S'INFORMER DES ÉLÉMENTS QUI PEUVENT SE TROUVER SOUS TERRE ET D'ASSURER UNE EXCAVATION EN TOUTE SÉCURITÉ.

CLIENT

VILLE DE BAIE D'URFÉ - TRAVAUX PUBLICS
300, rue Surrey, Baie-D'Urfé, QC, H9A 1P7
Tél. : (514) 457-7804 www.baie-durfe.qc.ca

ARCHITECTE DU PAYSAGE

HETA
Hodjins et associés architectes paysagistes
4696 rue Sainte-Catherine o., Westmount (Québec) Canada H3Z 1R7
514 989-2391 www.heta.ca

NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2024-08-30	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	G.R.

TITRE DU PROJET
PARC BERTOLD
20650 Rue Lakeshore, Baie-D'Urfé, QC

TITRE DU DESSIN
AMÉNAGEMENT PAYSAGER
DETAILS DE PLANTATION

SCAUC		NO. DE PROJET / PROJECT NO.	
NO. PAGE / SHEET NUMBER	PAGE	NO. DE PROJET / PROJECT NO.	
P600	08 / 08		
ÉCHELLE VOIR PLAN			
DESSINÉ PAR M.T.C.	VÉRIFIÉ PAR M.H.		

ARCHI-D